

Conseil d'administration du 07 Février 2015

Présents : G. Drouot, P. Gourmelen, M. Le Guen, D. Delamotte, JF Le Moing ainsi que deux adhérents non membres du CA : P. Broise et F. Vivier

Membres excusés ayant donné pouvoir : P. Narran et O. Nosetti

Ordre du jour : Compte rendu de l'entrevue avec l'adjoint au port du 31 01 2015
Questions diverses

Après qqs ajustements et précisions, le compte rendu de cette entrevue est adopté et sera bientôt disponible sur le site internet de l'APP.

Le projet de taxe de mouillage dans les aires marines protégées est officiellement abandonné, ce dont nous nous félicitons. Nous remercions aussi l'adjoint au port qui avait envoyé à l'amicale la copie de l'article de presse relatant cette bonne nouvelle.

Concernant le flyer inséré dans le courrier du port, il est décidé de prendre contact avec l'adjoint au port et le maire pour savoir si nous pourrions reconduire l'opération en Juin prochain. Si Camaret Plaisance trouve à redire à notre flyer, rien ne les empêche d'en faire un aussi. Il reste aussi la possibilité de déposer notre flyer dans les bateaux et d'en laisser une pile à disposition des plaisanciers à la capitainerie.

L'ordinateur du local qui fonctionnait mal est en réparation chez PC Info à CM, le disque dur serait (conditionnel) hs.

Notre président est en attente de réponse de la part du PNMI (Parc National Marin d'Iroise) à notre demande de rencontre pour échanger sur le projet d'élevage de moules à Camaret.

L'Asso des plaisanciers de Tréboul prévoit sa visite annuelle dans nos murs le jeudi 14 mai prochain, jeudi de l'Ascension. L'APP va faire les démarches en mairie pour réserver les bâches nécessaire à la réception/barbecue au local. Il est prévu que Tréboul demande directement au port l'accueil gratuit au port pour la nuit, comme les années précédentes.

Le prochain CA aura lieu le samedi 18 juillet 2015.